

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mmes PUDELKO, KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

EXCUSES NON REPRESENTES : M. Patrick LAMBERT, M. Olivier PRIVAT.

Monsieur Bruno COLDEBOEUF est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Monsieur Bruno COLDEBOEUF* est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

ACCEPTÉ d'adhérer au contrat de groupe, négocié par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG87), pour l'assurance des risques statutaires des agents communaux, titulaires et stagiaires, de la commune ; Cabinet SOFAXIS / CNP.

DECIDE de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement (part communale) appliquée sur les constructions neuves.

DECIDE de verser l'aide financière (DCM n° 2019/14) pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales – eaux usées, rue Voltaire.

DESIGNE les élus qui représenteront la commune auprès de l'Etablissement Public de la Coopération Culturelle (EPCC) de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :

- Madame Nathalie PUDELKO : déléguée titulaire
- Monsieur Olivier PRIVAT : délégué suppléant.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 230 euros à l'amicale du personnel communal.

ACHAT – VENTE BOULANGERIE

Suite à la délibération n°2020/41 autorisant l'acquisition de la boulangerie par la commune, le Conseil Municipal décide de céder l'immeuble commercial par un contrat de crédit bail sur une durée de 15 ans.

DECIDE de prendre en charge, à hauteur de 50 euros, la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers,

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.
- Le Conseil Municipal renonce à louer un local communal, aux infirmières de Rochechouart pour l'exercice de leur activité.
- La décharge des déchets verts rouvrira à partir du samedi 28 novembre aux horaires habituels :
Les samedis de 9h00 à 12h00 et les lundis de 14h00 à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.

Le MAIRE,

La secrétaire de séance,

